



WATER AND CLIMATE

MEETING OF THE GREAT RIVERS OF THE WORLD INTERNATIONAL SUMMIT

Rome, 23-25 October 2017

Sala della Protomoteca, Piazza del Campidoglio

**Contribution de l'Autorité du Bassin du Niger au panel de la
Session 3 Public participation and involvement of the private sector for
adaptation to climate change in basins. Successful partnerships and shared
futures actions**



Presenté par

TRAORE A Ramani – Expert en Planification Suivi Evaluation /ABN

1. Sous question n°1. What are the ingredients of successful partnership that involve institutions and the private sector to improve adaptation to climate change in basins?

Private sector (ingredients)

- Existence d'opportunités d'investissements pour le secteur privé clairement définies;
- Informer les acteurs du secteur privé sur les opportunités de réaliser des profits significatifs dans les actions d'adaptation au CC ou dans les actions d'atténuation des effets de serres;
- Mettre en place Codes d'investissement clairs et incitatifs pour les investisseurs nationaux et non nationaux;
- Accompagnement technique et ou financiers des acteurs du privé surtout quand le projet rencontre un intérêt de l'administration publique (appui aux études, appui aux financements de technologies d'adaptation aux CC).

Exemples d'actions pouvant intéresser le secteur privé :

Développement de la navigation sur le fleuve Niger

- Construction ou gestion de débarcadères sur le fleuve Niger et ses affluents principaux pour les échanges des produits agricoles, déplacement des populations.

2. Sous question n°2. What are the ingredients of successful partnership that involve institutions and civil society to improve adaptation to climate change in basins?

- Représentation de la société civile dans les organes de décisions de la structure d'intervention;
- Représentation dans les régions et localités d'intervention des démembrements de la société civile ;
- Existence de plate-forme d'information et de mobilisation des populations pour prendre part aux actions de développement;
- Instauration d'un mécanisme de **consultation réelle** de la société civile dans le choix des actions d'investissement et définition avec eux des conditions et moyens de leur contribution à la mise en œuvre et le suivi évaluation des actions; L'administration et les populations devront coopérer dans un respect mutuel pour identifier les actions de développement ;
- Renforcement des capacités des acteurs de la société civile (humain financement équipement, formation etc.) pour qu'elle puisse jouer le rôle qu'elle devra jouer dans la mise en œuvre des projets;
- Lorsque l'Etat constate qu'une organisation de la société civile rend des services publics utiles, l'Etat devra décréter d'utilité publique cette Organisation et leurs allouer des ressources (financière, humaine matériel) pour leur fonctionnement et investissement.

Exemple à l'ABN

- 9 coordinations des usagers et usagères (CNU) qui sont pour chaque pays une fédération des organisations Paysannes dans les domaines de l'agriculture, élevage, foresterie, cueillette, pêcheurs, bucheron etc.)
- 8 protocoles de collaboration (ABN – CNU-Etat) définissant les rôles de chaque partie pour le fonctionnement des CNU ont été signés.
- Les 9 CNU ont mis en place une Coordination régionale qui participe à toute les rencontres statutaires de l'ABN et rend compte des décisions au CNU pays chargé également de rendre compte aux organisations membre de la CNU.

3. Sous question n°3. What are the best instruments and governance approaches that ensure effective involvement and participation at transboundary, national, basin and local levels? (Roles of basin committees or councils, local water commission, river contracts...)

Instruments de gouvernance Supranational

- Expression d'une Volonté Politique = Déclaration d'une Vision partagée pour le devenir du bassin à un horizon donné par les Chefs d'Etat
- Elaboration et adoption d'une Charte de l'eau et de l'environnement du bassin qui soit contraignante sur la gestion durable des ressources partagées qui soit en harmonie avec les textes communautaires et les textes nationaux.
- Documents techniques traduisant la vision partagée (Politique) en Axe et Programme de développement à long, moyen et court terme.
- Définir la mission de l'Organisme de bassin qui doit résolument être orientée vers l'appui des Etats pour un développement économique et social durable dans l'espace du Bassin
- Mécanismes politiques et outils techniques consensuels de prise de décision- Exemple :
 - Modèle d'allocation des ressources en eau du bassin (outil d'arbitrage entre les Etats qui oblige la notification aux autres Etats via l'ABN ses intentions d'utilisation de la ressources eau si cette utilisation peut avoir des impacts transfrontaliers)
 - Guide assurance des Rapport EIES

National

- Bien clarifier la forme organisationnelle et institutionnelle de représentation de l'Organisme de bassin dans chacun des Etats membres ;
- Etablir une cartographie clair des acteurs Etatiques et non étatiques de mise en œuvre de la politique nationale GIRE au niveau national et au niveau local ;
- Bien définir avec des protocoles clairs la mission et le rôle de l'organisme de bassin avec les Acteurs étatiques et acteurs de la société civile.

Local.

- Préciser dans des conventions le rôle des groupes d'acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions de développement.